

*Informations générales relatives à l'institution*

<b>Numéro d'identification (BCE)</b>	0201.107.526
<b>Type d'institution</b>	Intercommunale
<b>Nom de l'institution</b>	INTERCOMMUNALE DU BOIS D'HAVRE
<b>Période de reporting</b>	2020

	Nombre de réunions
<b>Assemblée générale</b>	2
<b>Conseil d'administration</b>	5
<b>Comité de rémunération</b>	1
<b>Comité d'Audit<sup>3</sup></b>	1
<b>Comité de secteur #1<sup>4</sup></b>	néant
<b>Nombre de réunions du Comité de secteur #...</b>	néant
<b>...</b>	x

<sup>3</sup> Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

<sup>4</sup> Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

Membres du Conseil d'administration

Fonction <sup>5</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>7</sup>	Détail de la rémunération et des avantages <sup>8</sup>	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	Stéphane BERNARD	5597,00 €	Néant	Néant	Néant	100%
Administrateur	Damien BAUWENS	828,20 €	Néant	Néant	Néant	100 %
Administrateur	Nathalie BERTHOT	828,20 €	Néant	Néant	Néant	83%
Administrateur	Emmanuel DELHOVE	828,20 €	Néant	Néant	Néant	100 %
Administrateur	Muriel BATISTINI	677,80 €	Néant	Néant	Néant	33%
Administrateur	Alexandre TODISCO	828,20 €	Néant	Néant	Néant	33 %
Administrateur	Marc DARVILLE	527,40 €	Néant	Néant	Néant	50 %
<b>Total général</b>	<b>x</b>	<b>10115,00 €</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>

**NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.**

<sup>5</sup> Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

<sup>7</sup> La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

<sup>8</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1<sup>er</sup>).

*Titulaires de fonction de direction NEANT*

Fonction <sup>9</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>11</sup>	Détail de la rémunération annuelle brute <sup>12</sup>	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	x	x	x	x
Directeur x	x	x	x	x
Directeur ...	x	x	x	x
Sous-directeur	x	x	x	x
Sous-directeur	x	x	x	x
...				
Autre ...	x	x	x	x
<b>Total rémunérations</b>	x	x	x	x

*Commentaires éventuels*

*Stéphane Potier (acc)*  
*Président*

<sup>9</sup>Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

<sup>11</sup>Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

<sup>12</sup>Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

